



École polyvalente Lavigne

452, Ave Argenteuil, Lachute (Québec) J8H 1W9 – Tel. : (450) 562-8841



Lachute, le 19 août 2020

Objet : **Informations importantes pour une rentrée sécuritaire et réussie**

Chers parents,

J'espère que vous vous portez bien.

D'ici quelques jours, votre enfant sera de retour à son école. Certes, la persistance de la pandémie nous a amenés à mettre diverses mesures de protection afin de ralentir la propagation de ce virus.

Prenez quelques minutes pour lire attentivement les informations jointes à cette communication, en annexe.

Elles vous permettront de mieux comprendre les changements apportés à l'école et de bien préparer votre enfant à son retour en classe.

Objectif de ces mesures : la protection de votre enfant

Les modifications apportées à notre milieu de vie permettront de respecter les directives ministérielles en vigueur qui convergent toutes vers :

- Une réduction au minimum des risques d'écllosion du virus à l'école;
- Une plus grande facilité à retracer les personnes ayant été en contact avec un éventuel cas confirmé de la COVID-19;
- La réussite éducative de votre enfant.

Visitez quebec.ca/rentree

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons également à consulter le plan de la rentrée 2020-2021 qui présente l'ensemble des directives ministérielles dictées pour assurer la sécurité de nos élèves et des membres de notre personnel. Celles-ci pourraient toutefois être modifiées selon l'évolution de la pandémie.

Des préoccupations normales

Dans des circonstances normales, faire face à l'incertitude et à l'ambiguïté représente un grand défi pour la plupart d'entre nous. L'actuelle pandémie du coronavirus (COVID-19) constitue une réalité particulière et inhabituelle qui soulève beaucoup de stress et d'anxiété. Des ressources sont disponibles pour vous aider à faire face à la situation, n'hésitez pas à les consulter.

Nous comprenons que certains parents et élèves demeurent préoccupés malgré les mesures de protection en place qui répondent aux directives de la Direction de la santé publique. Nous faisons entièrement confiance à cette dernière dans son rôle de veiller à la santé de la population québécoise et de prendre les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

J'implore votre collaboration afin que votre enfant respecte les nouvelles consignes et surtout de porter son masque à l'école.

Le refus d'obtempérer générera malheureusement un retrait de l'école avec un retour à la maison.

L'année scolaire 2020-2021 sera bien différente de celles que nous avons connues auparavant. Elle fera, certes, appel à notre capacité d'adaptation collective et nous confrontera à des situations nouvelles.

Nous sommes prêts et avons hâte d'accueillir votre enfant le 31 août prochain. Nous sommes heureux de faire équipe avec vous pour l'accompagner à vivre de belles réussites à l'école.
Je vous souhaite une bonne rentrée et une excellente année scolaire 2020-2021!



Karim Adjaïlia
Directeur

MESURES DE PROTECTION DÉPLOYÉES À L'ÉCOLE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DE NOTRE PERSONNEL

Retour en classe

- Tous les élèves ont l'obligation de fréquenter l'école à temps plein et en personne.
- Des exemptions sont possibles en raison d'une condition médicale particulière de l'élève ou d'un proche résidant sous le même toit que lui, sur présentation d'un billet médical (école virtuelle).
- En cas de fermeture d'une classe ou de l'école en raison d'une éclosion du virus, l'encadrement nécessaire à la poursuite de l'enseignement à distance sera mis en place par l'équipe-école.
- En cas de retrait d'un élève qui présente des symptômes associés à la COVID-19, l'encadrement nécessaire à la poursuite des travaux, comme s'il était à l'école, sera offert par l'enseignant.
- Les parents peuvent décider de retirer de l'école leur(s) enfant(s) et choisir l'enseignement à la maison. Pour ce faire, vous devez communiquer avec Isabelle Goudreau au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord : par téléphone au 450 438-3131, poste 2016 ou par courriel à l'adresse goudreau@csrdn.qc.ca.

Organisation scolaire

- Le principe des groupes fermés prévaut : les élèves demeurent avec le même groupe tout au long de la journée. À l'intérieur de ce groupe stable, aucune distanciation n'est requise entre les élèves.
- Le personnel se déplace pour l'enseignement des matières.
- L'accès aux locaux spécialisés (ex. : gymnase, local de musique, bibliothèque, etc.) est conditionnel au respect des mesures de distanciation et de désinfection en vigueur.
- Les mesures de distanciation doivent être respectées en tout temps :
 - 2 mètres entre les adultes et les élèves (à l'exception des enseignants du préscolaire et des classes spécialisées);
 - 1 mètre entre les élèves de groupes différents lors de leurs déplacements et dans les aires communes (ex. : corridors, cafétéria, etc.);
 - 1,5 mètre entre les personnes dans un auditorium.
- Pour les élèves marcheurs, l'accessibilité à l'école se fera seulement par la porte 39, côté de l'administration, car une station de lavage des mains sera disponible pour eux.

Port du masque

- Il est obligatoire pour tous les élèves de la 5^e et 6^e année et du secondaire :
 - Dans le transport scolaire;
 - Dans l'école (ex. : aires communes, en présence d'autres groupes-classes). En classe, une fois assis, les élèves pourront retirer leur masque.
- Il est obligatoire pour tout le personnel et tout visiteur, incluant les parents, dans l'école.
- Il est de la responsabilité de l'élève :
 - D'apporter son masque tous les jours à l'école;
 - De le conserver sur lui (ex. : lors des récréations à l'extérieur);
 - D'en faire une [bonne utilisation et de veiller à son entretien régulier](#).
- En plus d'être identifiés au nom de l'élève comme tout autre item scolaire, les masques devront respecter le code de vie de l'école (ex. : symboles de violence interdits).
- [Consultez les consignes du port du masque dans différents contextes.](#)

Transport scolaire

- Le transport scolaire a été réorganisé conformément aux directives ministérielles.
- Une place sera assignée à votre enfant dans l'autobus. Cette place devra être maintenue chaque jour, et ce, pour toute l'année scolaire. Pour toutes les informations, consultez l'outil [coordonnées de transport à compter du 24 août à partir de notre site Internet](#)
- Les directives énumérées plus haut concernant le port du masque s'appliquent au transport scolaire.

Mesures sanitaires strictes

- Le partage entre les personnes et le transport d'objets entre l'école et la maison est à éviter (effets scolaires, jouets, etc.) et sera réduit à ce qui est strictement essentiel.
- Un entretien régulier et une désinfection accrue des locaux et des surfaces fréquemment touchées seront effectués.
- Une routine d'hygiène et de désinfection des mains fréquente et obligatoire sera mise en place pour les élèves et les employés :
 - Avant de quitter la maison pour prendre l'autobus;
 - À l'arrivée et au départ de l'école;
 - Après chaque passage aux toilettes;
 - Avant et après chaque repas ou collation;
 - Après la récréation ou une pause;
 - Après s'être mouché, avoir éternué ou toussé;
 - Après avoir manipulé des objets.

Calendrier, horaire, pause et récréations

- Le calendrier scolaire et le nombre d'heures de services éducatifs habituels seront maintenus.

Organisation des repas

- La cafétéria sera ouverte dans le respect des directives de la Direction de la santé publique.
- Votre enfant peut utiliser son local pour manger.
- Il n'y aura **AUCUN ACCÈS AUX MICRO-ONDES** de l'école. Nous recommandons de préparer des repas froids ou d'utiliser des thermos.
- L'utilisation exclusive des fontaines d'eau pour le remplissage de gourdes personnelles et réutilisables est recommandée. Votre enfant devra apporter la sienne à l'école.

Activités parascolaires (P5)

- À ce qui a trait aux activités parascolaires, les élèves auront à choisir entre 3 options.
 - 1- Retourner à la maison avec leurs propres moyens de transport.
 - 2 – Étudier et/ou réviser en attendant les autobus dans leurs locaux.
 - 3 – Participer à une activité parascolaire, tout dépendant de l'offre de service.

Donc, aucun flânage sur le terrain ou à l'intérieur de l'école ne sera toléré.

Services éducatifs et évaluation des apprentissages

- L'accès aux installations sportives est autorisé et les programmes pédagogiques particuliers sont maintenus dans la mesure où ils respectent les mesures de protection et de distanciation en vigueur.
- L'ensemble des dispositions habituelles relativement aux services éducatifs et à l'évaluation des apprentissages sera maintenu :
 - Les matières selon les programmes officiels, bulletin unique habituel, administration des épreuves locales et ministérielles.
- **Les voyages et les sorties éducatives sont annulés, et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Mesures de rattrapage et soutien aux élèves à besoins particuliers

- Une attention particulière sera accordée aux effets négatifs de la pause due à la pandémie (retard accumulé, anxiété, solitude, etc.).
- Un protocole d'accueil des élèves vulnérables et de leurs familles est prévu.
- Une période de consolidation des apprentissages et des savoirs essentiels sera offerte en début d'année.
- Le suivi des apprentissages sera assuré auprès des élèves ayant des besoins particuliers et qui ne pourront retourner à l'école pour des raisons médicales.
- Les plans d'intervention seront mis à jour dans le but de les ajuster à la nouvelle réalité des élèves.

Protocoles d'intervention prévus

- En cas de confinement partiel ou total, une offre d'enseignement à distance répondant aux exigences du MEES sera déployée, dans les 24 h, dans nos écoles.
- L'acquisition d'ordinateurs portables et de tablettes par le centre de services scolaire permettra d'assurer la continuité des apprentissages auprès des élèves à la maison.

Bien entendu, ces mesures pourraient évoluer et de nouvelles pourraient également s'ajouter selon l'évolution de la situation épidémiologique.